



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois du mois de juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Elisabeth LAPEYRE Adjoints, Mmes et MM, Maritchu ERRAMOUSPE, Gaëlle PINSOLLE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Gilles LARQUE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Pierre MOUREU, Claire HERALD et Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Nathalie MALÉ, Mme Paula SANTOS, M. Jean-Baptiste MONLAU.

Monsieur Thierry DUCLOS-CAZENAVE a été élu secrétaire de séance.

### **Vu le Maire pour convocation le 16 juillet 2024 et affichage de la liste des délibérations le 30 juillet 2024**

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ Maire, à 19 heures.

Madame la Maire propose le retrait de l'ordre du jour du PLUI, et du tarif cantine. Ces deux points seront remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil

### **Ateliers jeunes 2024**

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le dispositif instauré par la Communauté de Communes des Luys en Béarn, qui met en œuvre des ateliers jeunes, sur le territoire, afin de permettre à des jeunes de 14 à 17 ans de découvrir le monde du travail, tout en participant à des missions d'intérêt général sur leur commune.

Dans la convention signée le 13 juin 2024, il était convenu que la commune rembourse à l'association « Progrès », 100 % des bourses versées aux jeunes, soit 90 € par participant.

Elle précise que quatre jeunes du village ont participé à ces ateliers et qu'il convient de rembourser l'association de la somme de 360.00€.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le remboursement de la somme de 360 € à l'association « Progrès ».

### **12 votes pour**

En complément, M. Gilles LARQUE présente les ateliers réalisés par Lilou, Agathe, Noémie et Anaël :

- Montage de deux tables pique-nique et de deux bancs
- Nettoyage du muret de la place des Justes et devant la mairie
- Remplacement des pancartes "jeux" au lac
- Remise en état de l'arrêt de bus
- Entretien des espaces verts avec Murielle et Daniel
- Réalisation libre par les jeunes d'une pancarte personnalisée.

Il rappelle le coût des matériaux nécessaires pour animer ces ateliers : 3 181.00 €

### **Participation financière au pot de départ de Madame Schmidt Odile**

Madame la Maire rappelle que Madame Schmidt Odile a exercé les fonctions de professeur des écoles au sein de l'école publique de Mazerolles pendant de nombreuses années.

Elle prend aujourd'hui sa retraite. Elle propose, en remerciement de son investissement, de participer à son pot de départ à hauteur de 200 €.

Pour plus de simplicité, avec l'accord de Madame Schmidt Odile, elle propose de payer l'ensemble des dépenses et de lui refacturer, déduction faite des 200 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de participer au pot de départ à la retraite de Madame Schmidt Odile professeur des écoles, à hauteur de 200 € selon les modalités définies ci-dessus.

**FACTURE à madame Schmidt Odile la somme de 287.84 €.**

**12 votes pour.**

---

### **Location de matériel**

---

Madame la Maire rappelle les modalités de location du matériel et des bâtiments pour les élus et pour les agents :

**Elus :**

Location tables, chaises, couverts : tarifs habitants de Mazerolles.

Location salles communales : tarifs habitants de Mazerolles.

**Agents :**

Location tables, chaises, couverts : gratuit.

Location salles communales : tarifs habitants de Mazerolles.

Dans tous les cas, une convention, avec chèque de caution et attestation d'assurance, sera établie par le secrétariat de mairie.

---

### **Groupement de commande : contrôle des installations gaz et électricité**

---

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite accompagner au mieux ses communes membres au travers d'un ensemble d'actions tel que la mise à disposition de personnel et de service, les prestations ponctuelles comme l'assistance juridique et la mutualisation de procédures de commande publique pour des travaux, des services ou l'acquisition de fournitures.

La Commission Solidarité territoriale et politiques contractuelles de la Communauté de communes a donc réalisé un recensement des besoins des communes membres en termes d'achat de fournitures et de matériels, de contrats de maintenance ou de contrôles périodiques des équipements.

Dans ce cadre, la commune de Mazerolles souhaite adhérer au groupement de commande pour les vérifications périodiques des installations électriques et gaz pour la période 2024/2028.

Il convient d'autoriser Madame la Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour lequel la Communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement.

Madame la Maire donne ensuite lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**APPROUVE** Les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la commune de Mazerolles et la Communauté de communes des Luys en Béarn,

**CHARGE** Madame la Maire de sa signature,

CHARGE Madame la Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à M. le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

**12 votes pour**

---

**Renouvellement bail Total- Micro station**

---

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le bail entre la commune de Mazerolles et **Total Energies Marketing France** pour l'installation de la mini station-service sur la commune.

Elle informe l'assemblée que le bail est arrivé à son terme le 14 juin 2024, et ajoute qu'un nouveau bail a été proposé par **Total Energies Marketing France pour une durée de 7 ans.**

Elle donne lecture du bail et précise aux membres du conseil que certains articles ont été modifiés afin de répondre aux attentes de chacun.

Après lecture du bail, le Conseil Municipal

**AUTORISE** Madame la Maire à accomplir toutes formalités et à signer tous documents afférents à cette affaire.

**12 votes pour**

**Questions diverses**

**Aménagement d'un bureau à la salle des sports pour les 2mbs.**

La commission bâtiments communaux prévoit une réunion afin d'étudier leur proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

A Mazerolles, le 30 juillet 2024

Sceau de la mairie

La Maire,

Isabelle PÉGUILLÉ



Le secrétaire de séance,

Thierry DUCLOS-CAZENAVE

